

## GRIPPE A

## LE BUSINESS DE LA PEUR

## COMMENT ÉCRASER UNE MOUCHE AU MARTEAU-PILON ?

En avril 2009 un nouveau virus grippal, le H1N1v, transmis à l'homme par le porc et à transmission interhumaine, est apparu au Mexique et s'est rapidement répandu à la surface de la planète. Ce virus ainsi que le virus de la grippe aviaire H5N1 de 2004 et d'autres moins connus sont issus des élevages intensifs mal sécurisés du capitalisme sauvage des pays émergents, où la loi du profit impose le non respect des règles sanitaires (1). H1N1v s'est rapidement révélé être plus contagieux que les virus de la grippe saisonnière du fait de l'absence d'immunisation naturelle des populations. Mais il s'est aussi rapidement révélé aussi peu mortel que ces derniers, et ce dès le mois de mai 2009 (2). Pourtant, l'OMS et les gouvernements ont tout de même entamé une politique de santé publique qui n'a fait que s'enfoncer dans la démesure. En réalité, ce ne fut que l'application des dispositifs mondiaux mis en place pour faire face à une pandémie de H5N1 qui n'avait jamais eu lieu et qui avait coûté très cher. Ils ont d'abord utilisé les stocks d'Oseltamivir (Tamiflu, laboratoire Roche) achetés en 2004-2005 lors de l'épizootie H5N1. Ce médicament est pourtant inefficace dans la prévention des complications de la grippe (3) si bien qu'au début de sa commercialisation dans les années 1990 il était jugé comme un médicament de confort. Il permit pourtant au laboratoire Roche d'enregistrer 64% de croissance de bénéfices par an entre 2004 et 2005 du fait des commandes d'États (1). Ils ont en outre commandé des millions de doses



Vaccination (DR)

de vaccins pandémiques aux labos dominants le secteur (Sanofi-Pasteur, GSK...). Ces vaccins furent élaborés dès 2005 à partir des souches H5N1 et adaptés à la va-vite à la souche H1N1v. Les autorisations de mise sur le marché furent bradées et les labos obtinrent des pouvoirs publics de ne pas être inquiétés en cas d'accidents vaccinaux. Or, tandis que H1N1 n'est pas H5N1 en termes de mortalité (0,01% pour la première contre 30 à 60% pour la seconde), les profits pour les labos pharmaceutiques, eux, étaient les mêmes ! Le gouvernement français s'illustra particulièrement dans la démesure en étant l'un des seuls pays

à acheter suffisamment de doses pour couvrir toute la population (4). Le but était double : garantir les profits des labos mais également maintenir le salariat au travail pour ne pas perturber le profit global du capital. Résultat, aujourd'hui, tandis que le deuxième, voire le troisième, pic épidémique s'achève sans que la grippe A ait dépassé la mortalité de la grippe saisonnière (5), le gouvernement français ainsi que d'autres cherchent à se débarrasser du surplus de vaccins en prétendant le revendre au prix d'achat ou en prétendant annuler des commandes.

## ET PENDANT CE TEMPS, LES VRAIS PROBLÈMES SANITAIRES SONT DÉLAISSÉS

Ce fut donc une campagne instrumentalisant la peur, qui en pleine réduction massive des dépenses publiques fit déboursier presque un milliard à l'État pour une épidémie qui, s'essouffant, n'a tué que 13 000 personnes dans le monde (6). A mettre en parallèle avec le silence meurtrier qui entoure les millions de morts chaque année du paludisme, du SIDA et de la tuberculose alors que des traitements ou des vaccins existent mais que leur fabrication par des intérêts privés les empêche d'être dispensés (barrage des brevets, faible solvabilité des pays pauvres). L'équivalent de milliers de morts chaque jour.

Demian (Paris)

(1) LABLANCHE P., VILLAIN C., *La peur des poulets*, édition Ramsay, 2007(2) voir la déclaration du gouvernement mexicain dans BOUCHE G., *A-H1N1, grippe porcine : état des lieux*, éd. Res publica, 2009(3) voir l'article de la revue *Prescrire*, indépendante des labos par le financement et l'engagement : <http://www.prescrire.org/aLaUne/dossier-GrippeA15dec4.php>

(4) voire la note de l'InVS sur la stratégie vaccinale dans 18 pays du 31 octobre 2009

(5) <http://www.prescrire.org/aLaUne/dossierGrippeA15dec2.php>

(6) bulletin épidémiologique du 29 décembre de l'InVS

## DROIT À L'AVORTEMENT

## DROIT MENACÉ

La crise continue, et les femmes sont en première ligne des attaques. Bachelot avec sa réforme pour un hôpital rentable, fait fermer plusieurs centres d'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) et maternités, considérés comme non rentables. En île-de-France, trois centres IVG ont déjà fermé (à Broussais, Rostand et Tenon). Deux devraient bientôt suivre (à Avicenne et St Antoine). À Lyon, c'est celui de l'Hôtel Dieu qui a été fermé. À eux seuls, ils pratiquaient 14 200 avortements chaque année. Les délais d'attente pour se faire avorter sont déjà de 3 semaines et tous les frais ne sont pas remboursés par la sécu. Les mineures doivent toujours faire un entretien social. Et même si, avec la loi de 2001, il y a eu un allongement du délai légal de 12 à 14 semaines d'aménorrhée (absence de règles), il reste insuffisant : ce sont encore 3000 à 5000 femmes qui avortent à l'étranger. Du coup, ces fermetures de CIVG entraînent une réelle entrave au droit à l'avortement.

La politique libérale du gouvernement s'inscrit aussi dans un certain contexte idéologique de retour à l'ordre moral. De nouveaux groupes réactionnaires comme les groupes dits « pro-vie » s'affichent sur la scène publique : prières devant des centres d'IVG, marches pour la vie, manif...

Il s'agit en réalité de groupes d'extrême droite anti-avortement, en général catholiques intégristes.

C'est notre liberté de décider qui est attaquée. De fait, dans la société il est toujours mal vu qu'une femme puisse décider par elle-même et pour elle-même. Qu'il s'agisse de notre sexualité, du droit à avorter ou du fait de subir des violences, on veut nous faire comprendre que nos corps leurs appartiennent et qu'ils en disposent comme bon leur semble. Les femmes sont vues comme des objets et non comme des sujets.

## MAIS NOS CORPS NOUS APPARTIENNENT, C'EST À NOUS DE DÉCIDER !

A Paris, le collectif unitaire du 20ème arrondissement a organisé occupations et manifestations pour le maintien du centre IVG de Tenon et à gagné un accueil des femmes désirant avorter. À Lyon, un collectif unitaire s'est monté autour du planning familial : il a gagné le transfert de toutes les pratiques d'IVG de l'Hôtel Dieu à Edouard Herriot. À Grenoble et Nancy, des collectifs se forment contre la présence des anti-IVG.

C'est par la lutte que les féministes des années 70 ont arrachés ces droits. C'est par la lutte qu'on les conservera !

Partout où le droit à avorter est menacé, il faut organiser la résistance !

Elsa (Saint-Denis)

Signez la pétition sur: <http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg/home>

## ÉTUDIANTS INFIRMIERS

## SYSTÈME GRIPPÉ



Manifestation d'élèves infirmiers (DR)

Cela fait depuis mi-novembre que les étudiants infirmiers sont réquisitionnés pour vacciner la population contre la grippe A et cette période de réquisition doit se poursuivre jusqu'au 12 mars. Les étudiants doivent vacciner à la chaîne et souvent gratuitement (seules les heures de réquisitions effectuées en dehors du temps de stages seront payées) week-end et vacances compris sachant que les journées peuvent aller de 8h30 à 22h30 ! Tout cela dans des conditions qui sont incompatibles avec la santé des patients (dans certains centres il n'y a pas de points d'eau, pas de gants...). De plus ces conditions obligent les étudiants à ne pas respecter leurs futures compétences professionnelles (prendre la même seringue pour prélever et pour piquer, piquer dix fois dans le même flacon avec un caoutchouc altéré qui tombe en morceaux : pratiques qui sont considérées comme de graves fautes d'hygiène et donc éliminatoires lors de nos mises en situations

professionnelles).

Les réquisitions se font par téléphone (ce qui est illégal : une réquisition doit être nominative et envoyée, concrètement cette illégalité signifie qu'en cas d'incident l'étudiant ne sera pas protégé). Plusieurs étudiants infirmiers ayant refusé de se présenter au centre de vaccination ont vu la police débarquer à leur domicile et se voient menacés de plusieurs milliers d'euros d'amende. Légalement, seules les fonctionnaires d'État peuvent être réquisitionnés. Les réquisitions d'étudiants sont donc illégales !

## TOUT TRAVAIL MÉRITE SALAIRE !

Si on demande aux étudiants infirmiers de vacciner ce n'est pas un hasard. C'est le résultat des politiques des gouvernements successifs qui ont les uns après les autres supprimé des milliers de postes infirmiers, fermé des dizaines d'Instituts de Formation en Soins Infirmiers et placé l'hôpital

public dans une situation de surcharge permanente. S'il fallait aujourd'hui réquisitionner des infirmiers diplômés pour la vaccination, cela désorganiserait gravement le fonctionnement du système de santé. De plus, il est bien plus rentable de faire travailler des étudiants qui seront payés des clopinettes. C'est pour toutes ces raisons que la lutte des étudiants infirmiers doit converger avec la lutte générale contre la casse du service public de santé que la loi Bachelot s'acharne à réaliser.

La mobilisation des étudiants infirmiers se poursuit au mois de janvier. Plus que jamais, il faut exiger la réouverture immédiate des centres de formation, des conditions de vaccination respectant les règles d'hygiène et de sécurité, l'arrêt des réquisitions illégales pour un retour au volontariat, et le paiement intégral des heures de réquisitions d'étudiants infirmiers déjà réalisées.

Séverine (92 Sud)